

République Française

Département de l'Ardèche

**Syndicat Mixte du Conservatoire
Ardèche Musique et Danse**

. Extrait du registre des délibérations du comité syndical.

Séance du mardi 20 octobre 2020

N°779 **2020**

Objet : Demande de subvention auprès de la SEAM

Nombre de représentants au Comité Syndical : 12		Nombre total de voix du Comité Syndical : 18	
Collège des représentants du Département : 3 représentants (porteurs de 3 voix)		Collège des représentants des communes et des EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix)	
Présents :	1	Présents :	7
Représentés par un pouvoir :	2	Représentés par un pouvoir :	1
Votants :	3	Votants :	8
Nombre de voix exprimables ¹ :	9	Nombre de voix exprimables ¹ :	8
Suffrages exprimés :	9	Suffrages exprimés :	8
Quorum² constaté = 8+3=11	Total des suffrages exprimés : 17		

L'an deux mille vingt, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, Salle annexe, Gymnase Fernand Chapelle, à Tain-l'Hermitage, après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du douze octobre deux mille vingt, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Paul BARBARY. Le quorum, fixé à 7 personnes présentes ou représentées, était atteint (8 élus présents + 3 représentés par un pouvoir).

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

1. Elus du comité syndical :

Mesdames : Laurence ALLEFREDES (titulaire), Pascale BORDE-PLANTIER (titulaire), Mireille DESESTRET (titulaire), Martine ROUMEZY (titulaire) ;
Messieurs : Paul BARBARY (titulaire), Mathieu LACHAND (titulaire), Philippe EUVRARD (titulaire), Emile LOUCHE (suppléant),

2. Elus du comité syndical représentés par un pouvoir :

Mesdames : Marie-Pierre CHAIX (titulaire, donne son pouvoir à Pascale BORDE-PLANTIER), Christine FOUR (titulaire, donne son pouvoir à Paul BARBARY)
Messieurs : Olivier PEVERELLI (titulaire, donne son pouvoir à Laurence ALLEFREDES)

Etaient présents sans voix délibérative :

1. Elus des communes, des EPCI et du Département :

Les représentants des communes de : Plats, Saint-Victor, Saint-André-en-Vivarais et Pailharès

2. Autres présents :

¹ Nombre de voix exprimables = (nombre de présents + nombre de représentés) x nombre de voix

² Le quorum du comité syndical est atteint quand 7 de ses membres sont présents ou représentés (article 6.3 des Statuts).

Mesdames : Valérie CHAMBOULEYRON, Estelle DELAFONTAINE,
Messieurs : Sébastien ETIENNE, Arzel MARCINKOWSKI, Lionel MARIANI ;

Etaient absents ou excusés :

1. Elus du comité syndical :

Mesdames : Mesdames : Stéphanie BARBARTO (suppléante), Véronique CHAIZE (suppléante), Anne CHANTEREAU (suppléante), Christine FOUR (titulaire), Hélène LACROIX (titulaire), Barbara TUTIER (suppléante), Nadège VAREILLE (suppléante).

Messieurs : Denis DUCHAMPS (suppléant), Alain DEFFES (titulaire), Christophe FAURE (suppléant), Patrick OLAGNE (suppléant), Olivier PEVERELLI (titulaire), Marc-Antoine QUENETTE (suppléant), Denis REYNAUD (suppléant).

Secrétaire de séance :

Madame : Mireille DESESTRET

Objet : Demande de subvention auprès de la SEAM

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu l'exposé du Président de séance précisant l'objet de cette délibération :

- « Chaque année, notre établissement s'acquitte des frais liés à la reprographie de musique (photocopie de partitions, paroles de chanson, méthodes instrumentales) auprès de la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM). Cette participation est fonction du nombre d'élèves et varie, selon les années, entre 3 000 € et 4 000 €.
- Notre établissement gère, par ailleurs, une parthèque comprenant environ 4 200 ouvrages musicaux et acquière chaque année des partitions nouvelles suivant les besoins de ses enseignants.
- Or, depuis 2009, la SEAM propose une aide financière aux écoles et conservatoires de musique pour aider à offrir à leurs élèves, sous certaines conditions, un accès plus large aux œuvres musicales éditées. Je vous propose donc de solliciter cette aide d'« *au minimum de 40% du montant du budget envisagé* ». Notre conservatoire prévoyant des acquisitions à hauteur de 940 €, je vous propose de solliciter une sollicitation minimale de **380 €** (soit 40% du budget susmentionné).
- Aussi, sur la base de cette présentation et des éléments communiqués, je vous propose :
 - o **D'AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte à solliciter une subvention minimale de **380 €** – correspondant à 40% du montant du budget envisagé pour l'achat de partitions pour l'année scolaire 2020-2021 – auprès de la SEAM, et à signer tout document s'y afférent.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;

Après en avoir délibéré par :

17 vote(s) « POUR »

0 vote(s) « CONTRE »

0 abstention(s)

- o **AUTORISE** le Président du Syndicat Mixte à solliciter une subvention minimale de **380 €** – correspondant à 40% du montant du budget envisagé pour l'achat de partitions pour l'année scolaire 2020-2021 – auprès de la SEAM, et à signer tout document s'y afférent.

Envoyé en préfecture le 21/10/2020

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 007-250702453-20201020-779-DE

Pour extrait certifié conforme,



Le Président du Syndicat Mixte.